

Les chiffres utiles au 13 août 2010**| Smic**

1 343,77 € bruts mensuels depuis le 1^{er} janvier 2010 pour 151,67 heures, soit 8,86 €/heure

| Plafond Sécurité sociale

2 885 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010
Retraites AGIRC : Tranche B comprise entre 2 885 € et 11 540 €/par mois. Tranche C comprise entre 11 540 € et 23 080 €/par mois

| Valeur du point de retraite

AGIRC : 0,4216 €
ARRCO : 1,1884 € au 01/04/2010

| Intérêt légal

0,65 % depuis février 2010

| Barème ISF

Seuil minimal d'imposition :
790 000 €

• Au-delà, barème progressif :	
De 790 000 à 1 290 000 €	0,55 %
De 1 290 000 à 2 530 000 €	0,75 %
De 2 530 000 à 3 980 000 €	1 %
De 3 980 000 à 7 600 000 €	1,3 %
De 7 600 000 à 16 540 000 €	1,65 %
Au-delà de 16 540 000 €	1,8 %

| Indice CAC 40

3 610,91 au 13/08/2010
Variation depuis le 31/12/2009 : - 8,27 %
Evolution historique :
2009 + 22,32 %
2008 - 42,70 %
2007 + 1,31 %
2006 + 17,53 %
2005 + 23,40 %
2004 + 7,40 %
2003 + 15,52 %

| Cession de valeurs mobilières

Imposition aux prélèvements sociaux dès le premier euro de cession et imposition au taux forfaitaire de 18 % dès 25 830 euros de cession (depuis le 1^{er} janvier 2010).

| Droits de donation et de succession

- Transmission au conjoint ou partenaire de Pacs
- Succession : exonération de droits
- Donation : abattement de 79 533 €
- Au-delà, barème progressif :
Jusqu'à 7 953 € 5 %
De 7 953 à 15 697 € 10 %
De 15 697 à 31 395 € 15 %
De 31 395 à 544 173 € 20 %
De 544 173 à 889 514 € 30 %
De 889 514 à 1 779 029 € 35 %
Au-delà de 1 779 029 € 40 %

- Transmission par enfant
- Abattement par parent renouvelable tous les six ans de 156 974 €
- Au-delà, barème progressif :
Jusqu'à 7 953 € 5 %
De 7 953 à 11 930 € 10 %
De 11 930 à 15 697 € 15 %
De 15 697 à 544 173 € 20 %
De 544 173 à 889 514 € 30 %
De 889 514 à 1 779 029 € 35 %
Au-delà de 1 779 029 € 40 %

| Le calendrier fiscal**31 août**

- Date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance du solde de l'impôt sur le revenu.

15 septembre

- Date limite d'adhésion par internet au prélèvement à échéance solde impôt sur le revenu.

- Solde de l'impôt sur le revenu : date limite de paiement.

- 9^{ème} prélèvement mensuel pour tous les impôts mensualisés.

20 septembre

- Solde de l'impôt sur le revenu : date limite de paiement par internet.

30 septembre

- Taxe foncière : date limite d'adhésion au prélèvement à l'échéance.